Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025049-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : Sollicitation Pacte Finistère 2030 – volet 1 pour l'année 2026

Le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Cette enveloppe par canton est répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base d'une fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues. Seuls les travaux réalisés avant fin 2026 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%. Si plusieurs dossiers sont présentés, ils devront être classés par ordre de priorité.

Compte tenu de l'avancement des projets et par ordre de priorité, il est proposé de déposer deux dossiers suivants :

- **Priorité 1 - Construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle.**
  Subvention sollicitée : 35 000 €
- **Priorité 2 - Réfection de la voirie.**
  Subvention sollicitée : 30 000 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – volet 1 pour l'année 2026 pour les deux dossiers cités ci-dessus.

Vote : 11 voix pour, 1 abstention

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Anne BORRY
Maire d'Arzano